

Fiche de données de sécurité Suspension d'antigène de RPR

Section 1 : identification de la substance/du mélange

1.1 Identifiant du produit :

Nom commercial : SUSPENSION D'ANTIGÈNE DE RPR

Code du produit : GSD01-1600-AS

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisation de la substance/des mélanges : composant de laboratoire in vitro

Utilisations déconseillées : aucune information supplémentaire disponible

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Fournisseur : Gold Standard Diagnostics

Adresse : Davis, CA 95618, États-Unis.

Numéro de contact : ligne téléphonique du service technique de GSD disponible 24 h/24 : [1-888-977-4739](tel:1-888-977-4739)

Numéro d'urgence : contactez votre fournisseur de soins de santé d'urgence local. Pour une assistance d'urgence supplémentaire, la ligne téléphonique d'urgence de l'OSHA est disponible 24 h/24 : [1-800-321-OSHA/1-800-321-6742](tel:1-800-321-OSHA/1-800-321-6742).

Section 2 : identification du danger

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Irrit. oculaire 2 : H319

EUH032

Texte intégral des classes de danger et des mentions H : voir la section 16

Effets nocifs physicochimiques, sur la santé humaine et sur l'environnement :

Nocif en cas d'ingestion. Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

2.2 Éléments d'étiquette :

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

Mot de signalement (CLP) : Avertissement

Phrases de risque : R22 : nocif en cas d'ingestion.

R32 : au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

Phrases de sécurité : S36/37/39 : porter un vêtement de protection approprié, porter des gants appropriés, porter un appareil de protection du visage.

S46 : en cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Mentions de danger (CLP) : EUH032 : au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

H319 : provoque une grave irritation des yeux.

Conseils de prudence (CLP) : P264 – Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 – Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

**Fiche de données de sécurité
Suspension d'antigène de RPR****2.3 Autres dangers ne contribuant pas à la classification :**

Cette substance/ce mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH, annexe XIII.

Cette substance/ce mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII.

Section 3 : composition/informations sur les composants**3.1 Substances :**

Non applicable.

3.2 Mélanges :

Texte intégral des mentions H : voir la section 16

Classifications des mélanges :

Nom	Identifiant du produit	%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Azoture de sodium Substance avec une limite d'exposition sur le lieu de travail communautaire. Substance avec limite(s) nationale(s) d'exposition sur le lieu de travail (R.-U.).	(N° CAS) 26628-22-8 (N° CE) 247-852-1	<1 %	Tox. aiguë 2 : H300 Aigu aquatique 1 : H400 Chronique aquatique 1, H410 EUH032
Chlorure de choline	(N° CAS) 67-48-1 (N° CE) 200-655-4	1-10 %	Irrit. cutanée 2 : H315 Irrit. oculaire 2 : H319 Toxicité spécifique pour certains organes cibles SE 3 : H335

Limites de concentration spécifiques : non applicable.

Section 4 : Mesures des premiers secours**4.1 Description des mesures des premiers secours :**

En cas d'inhalation : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. Poser une compresse humide sur les plaies. Si l'irritation cutanée persiste : consulter un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

Fiche de données de sécurité Suspension d'antigène de RPR

En cas de contact avec les yeux : en cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau pendant 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion : rincer la bouche avec de l'eau. Boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Appeler un médecin. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Symptômes/effets : aucune information supplémentaire disponible

Symptômes/effets après un contact avec la peau : peut provoquer une légère irritation.

Symptômes/effets après un contact avec les yeux : peut provoquer une irritation et des rougeurs des yeux.

Symptômes/effets après une ingestion : peut provoquer une douleur et une rougeur de la bouche et de la gorge. Peut provoquer des difficultés à avaler. Peut provoquer des nausées et des douleurs à l'estomac. Peut provoquer des vomissements.

Symptômes/effets après une inhalation : l'absorption par les poumons peut se produire, provoquant des symptômes similaires à ceux de l'ingestion.

Effets différés/immédiats : des effets immédiats peuvent être attendus après une exposition à court terme.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et des traitements particuliers nécessaires :

Traiter les symptômes.

Section 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : des moyens d'extinction appropriés pour l'incendie environnant doivent être utilisés. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants.

Moyens d'extinction inappropriés : aucune information disponible.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Risques d'exposition : en cas de combustion, émet des fumées toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers :

Protection pendant la lutte contre l'incendie : ne pas essayer d'agir sans un équipement de protection approprié. Appareil respiratoire autonome. Vêtements de protection complets.

Autres informations : ne pas laisser les eaux de ruissellement de la lutte contre l'incendie pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Section 6 : mesures en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

6.1.1 Pour les non-secouristes :

Procédures d'urgence : aérer la zone de déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.2 Pour les secouristes :

Équipement de protection : ne pas essayer d'agir sans un équipement de protection approprié. Pour plus d'informations, consulter la section 8. « Contrôle de l'exposition/protection individuelle ». Délimiter la zone contaminée par des panneaux et empêcher l'accès au personnel non autorisé. Retourner les contenants qui fuient avec le côté qui fuit vers le haut pour empêcher la fuite de liquide.

Fiche de données de sécurité Suspension d'antigène de RPR

6.2 Précautions environnementales :

Empêcher l'entrée dans les égouts et les cours d'eau. Contenir les déversements à l'aide d'une digue.

6.3 Méthodes et matériel de contention et de nettoyage :

Méthodes de nettoyage : absorber dans de la terre sèche ou du sable. Transférer dans un récipient de récupération refermable et étiqueté pour une élimination par une méthode appropriée.

Autres informations : aucune information supplémentaire disponible.

6.4 Référence à d'autres sections :

Pour des informations concernant une manipulation sûre, consulter la section 7. Concernant les équipements de protection individuelle à utiliser, consulter la section 8. Pour plus d'informations sur l'élimination, consulter la section 13.

Section 7 : manipulation et stockage

7.1 Précautions pour une manipulation sans danger :

Précautions : assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter la formation ou la propagation de brouillards dans l'air. Éviter le contact direct avec la substance.

Mesures d'hygiène : les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être autorisés à quitter le lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Toujours se laver les mains après avoir manipulé le produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Conditions de stockage : 2-8 °C. Garder le récipient bien fermé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : pas de données disponibles.

Section 8 : contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle :

Ingrédients dangereux :

AZOTURE DE SODIUM

Limites d'exposition sur le lieu de travail :

État : R.-U.

8 heures TWA : 0,1 mg/m³

15 min. STEL : 0,3 mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition :

Contrôles techniques appropriés : non applicable.

Protection des mains : gants de protection

Protection des yeux : lunettes de protection. S'assurer qu'un rinçage des yeux est facilement disponible.

Protection de la peau et du corps : porter des vêtements de protection appropriés

Protection respiratoire : protection respiratoire non requise

Contrôles de l'exposition environnementale : pas de contrôles particuliers

Section 9 : propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :

Fiche de données de sécurité Suspension d'antigène de RPR

État physique : suspension

Couleur : noir

Odeur : odeur à peine perceptible

Seuil olfactif : pas de données disponibles

pH : pas de données disponibles

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle = 1) : pas de données disponibles

Point de fusion : pas de données disponibles

Point de congélation : pas de données disponibles

Point d'ébullition : pas de données disponibles

Point de rupture : pas de données disponibles

Température d'auto-inflammation : pas de données disponibles

Température de décomposition : pas de données disponibles

Inflammabilité (solide, gaz) : non applicable.

Pression de vapeur : pas de données disponibles

Densité relative de vapeur à 20 °C : pas de données disponibles

Densité relative : 1,016

Solubilité : eau : soluble

Coefficient de partition octanol/eau : pas de données disponibles

Viscosité, cinématique : pas de données disponibles

Viscosité, dynamique : pas de données disponibles

Propriétés explosives : pas de données disponibles

Propriétés oxydantes : pas de données disponibles

Limites d'explosivité : pas de données disponibles

9.2 Autres informations : aucune information supplémentaire disponible.

Section 10 : stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2 Stabilité chimique : stable dans des conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : aucune réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation.
Une décomposition peut se produire en cas d'exposition aux conditions ou aux matériaux énumérés ci-dessous.

10.4 Conditions à éviter : chaleur.

10.5 Matières incompatibles : agents oxydants forts. Acides forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux : en cas de combustion, émet des fumées toxiques.

Section 11 : informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

**Fiche de données de sécurité
Suspension d'antigène de RPR****Ingédients dangereux :****AZOTURE DE SODIUM**

ORL MUS LD50 : 27 mg/kg

ORL RAT LD50 : mg/kg

SKN RAT LD50 : 50 mg/kg

Effets pertinents pour le mélange :

Effet : toxicité aiguë (nocive)

Voie : ING

Base : dangereux : calculé

Toxicité aiguë : pas de données disponibles**Corrosion/irritation cutanée :** une légère irritation peut se produire à l'endroit du contact.**Irritation/lésions oculaires graves :** une irritation et une rougeur peuvent se produire.**Sensibilisation respiratoire ou cutanée :** l'absorption par les poumons peut se produire, provoquant des symptômes similaires à ceux de l'ingestion.**Ingestion :** peut provoquer une douleur et une rougeur de la bouche et de la gorge. Peut provoquer des difficultés à avaler. Peut provoquer des nausées et des douleurs à l'estomac. Peut provoquer des vomissements.**Effets différés/immédiats :** des effets immédiats peuvent être attendus après une exposition à court terme.**Mutagénicité sur les cellules germinales :** pas de données disponibles**Cancérogénicité :** pas de données disponibles**Toxicité pour la reproduction :** pas de données disponibles**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique :** pas de données disponibles**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée :** pas de données disponibles**Danger d'aspiration :** pas de données disponibles**Section 12 : informations écologiques****12.1 Toxicité :****Écologie – général :** pas de données disponibles**12.2 Persistance et dégradabilité :**

<i>Suspension d'antigène</i>	
Persistance et dégradabilité	Aucune information supplémentaire disponible.

12.3 Potentiel de bio-accumulation :

<i>Suspension d'antigène</i>	
Bio-accumulatif	Aucune information supplémentaire disponible.

12.4 Mobilité dans le sol :

<i>Suspension d'antigène</i>	
Mobilité dans le sol	Facilement absorbé dans le sol.

**Fiche de données de sécurité
Suspension d'antigène de RPR****12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB :**

<i>Suspension d'antigène</i>
Cette substance/ce mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH, annexe XIII.
Cette substance/ce mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII.

12.6 Autres effets indésirables : aucune information supplémentaire disponible.**Section 13 : considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Opérations : transférer dans un récipient approprié et organiser la collecte par une entreprise d'élimination spécialisée.

Opérations de récupération : non applicable.

Numéro de code de déchet : 180107

Méthodes : l'élimination doit être effectuée conformément aux réglementations officielles. Catalogue européen des déchets.

Recommandations pour l'élimination du produit/de l'emballage : se conformer aux réglementations locales pour l'élimination.

Section 14 : informations sur le transport**Conformément à ADR/RID/IMDG/IATA/AND**

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1 Numéro ONU				
Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
14.2 Nom d'expédition approprié de l'ONU				
Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
Description du document de transport				
Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage				
Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
14.5 Risques environnementaux				
Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
Aucune information supplémentaire disponible				

Fiche de données de sécurité Suspension d'antigène de RPR

14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur :

- Transport terrestre : non applicable.
- Transport maritime : non applicable.
- Transport aérien : non applicable.
- Transport par voies navigables intérieures : non applicable.
- Transport ferroviaire : non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL et au recueil IBC : non applicable

Section 15 : informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation spécifiques à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

15.1.1. Règlements de l'UE :

- Ne contient aucune substance sur la liste candidate de REACH.
- Ne contient aucune substance de l'annexe XIV de REACH.

15.1.2. Règlements nationaux :

Aucune information supplémentaire disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Section 16 : autres informations

Source de données : informations fournies par le fabricant. Fiche de données de sécurité délivrée par le fournisseur.

Département émettant la fiche technique des données : Gold Standard Diagnostics
Davis, CA 95618, États-Unis.

Coordinnées : Services techniques de GSD, 1-888-977-4739

Autres informations : aucune.

Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP] : non applicable.

Abréviations et acronymes :

ADN	Accord européen relative au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways).
ADR	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
BCF	Bioconcentration factor (facteur de bioconcentration).
CLP	Règlement sur la classification, l'emballage et l'étiquetage ; règlement (CE) n°1272/2008.
DNEL	Derived-No Effect Level (dose dérivée sans effet).
EC50	Concentration effective médiane.
IATA	International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien).
IMDG	International Maritime Code for Dangerous Goods (Code maritime international pour les marchandises)

**Fiche de données de sécurité
Suspension d'antigène de RPR**

LC50	Concentration létale médiane.
LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level (niveau d'effet indésirable le plus faible observé).
NOAEC	No-Observed Effect Concentration (concentration sans effet observé).
NOAEL	No-Observed Adverse Effect Level (niveau sans effet indésirable observé).
NOEC	No-Observed Effect Concentration (concentration sans effet observé).
PBT	Persistent Bioaccumulative Toxic (toxique persistant bioaccumulable).
PNEC	Predicted No-Effect concentration (concentration sans effet prévu).
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STP	Sewage treatment plant (station d'épuration).
vPvB	Very Persistent and Very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable).

Texte intégral des mentions H et EUH :

EUH032	Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une grave irritation des yeux.
H335	Peut provoquer une irritation respiratoire.
H400	Très toxique pour la vie aquatique.
H410	Très toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.
R22	Nocif en cas d'ingestion
R28	Très toxique en cas d'ingestion.
R32	Au contact d'un acide, dégage des gaz très toxiques.
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.